

CONSEIL SYNDICAL DELIBERATION n°22-16

Séance du 06/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

31/08/2022

Date d'affichage

31/08/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

20/09/2022

et publication du :

20/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à dix-huit heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOTT Dominique.

Etaient présents :

M. BATAILLON Alban, Mme BREBANT Laurence, M. ERTUGRUL Ali, M. GUERITTEE Patrick, M. IMBERT Alain, M. LOTT Dominique, M. MOULIN Louis, M. MOULIN Maxime, M. PARANT Maurice, M. PATIN Julien

Etai(ent) absent(s) :

M. CHAUMATTE Frédéric, M. GAUTIER Michaël, M. SANIAL Bernard, M. SOLLER Jean-Luc

Etai(ent) excusé(s) :

M. DUBOIS Stéphane, M. GAILLARD Hervé, Mme VIROT Fabienne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PATIN Julien

Objet : Adhésion ARNIA

Le Président fait part du courrier reçu de l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, informant du retrait du Conseil Départemental de la Côte d'Or qui engendre une augmentation de 550 € pour l'année 2023.

Il est possible de résilier notre adhésion avant le 30 septembre 2022, par conséquent nous n'aurions plus accès à la télétransmission des actes juridiques, la salle des marchés et le parapheur électronique

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, décide à l'unanimité,

- de maintenir l'adhésion ARNIA

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LOSNE



Le Président

D. LOTT